OFFICE DES CHANGES

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances

Avis d'achat sur bon de commande n° 16/2026

L'Office des Changes envisage l'achat par bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : Acquisition et mise en service d'un certificat de sécurité serveur au niveau de l'Office des Changes de Rabat.

Consistance de la prestation : Acquisition et mise en service d'un certificat de sécurité serveur au niveau de l'Office des Changes de Rabat.

Bordereau des prix – détail estimatif

N° de prix	Désignation	Qté	Unité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	**Le titulaire est tenu de livrer, d'installer, d'intégrer et de mettre en service un certificat unique SSL de type wildcard, et ce, pour sécuriser les noms des sous-domaines qui existent sur le même domaine oc.gov.ma. Ledit certificat doit couvrir tous autres sous-domaines qui peuvent être ajoutés plus tard.** **Acquisition du certificat SSL unique de type Wildcard :** Le titulaire est tenu d'acquérir et livrer un certificat de type wildcard selon les caractéristiques techniques suivantes : • Compatible avec la majorité des navigateurs (Edge, Firefox, Chrome, Safari, Opera, etc.…) ainsi que la plupart des navigateurs mobiles ; • Évolutivité : sécurisation d'un domaine ainsi que tous ses sous-domaines sur un nombre illimité de serveurs ; • Sécurité : cryptage fort 384 bits, racine 2048 bits • Authentification : validation complète de l'organisation ; • Clés protégées avec des passphrases ; • ECC pour l'échange des clés ; • Support des versions récentes de TLS sécurisées à savoir TLS 1.3 ; • HSTS pour empêcher les attaques de type downgrade ; • PFS pour les sessions TLS ; • Algorithmes TLS modernes et sécurisés (AES-GCM, ChaCha20, SHA-256) ; • Le certificat doit comporter des informations sur l'Office des Changes : • CN = *.oc.gov.ma • SAN = *.oc.gov.ma oc.gov.ma • O = OC • L = RA • S = RA • C = MA • Le navigateur ne doit pas afficher des messages d'alerte ; • Certificat SSL multi domaine (Wildcard);	1	Unité		

	• Marque de fiabilité et de confiance au niveau du navigateur (Cadenas vert, seau) ; • Type de validation par organisation (OV = Organisation Validation) ; • Autorité d'émission reconnue ; • Gestion : portail intuitif et performant pour l'acquisition et l'administration des certificats • La prestation est conclue pour une durée de trois (3) ans **N.B :** • Conformément aux normes en vigueur, la validité du certificat SSL est limitée à 397 jours maximum. À ce titre, le titulaire devra assurer le renouvellement du certificat pendant toute la durée du contrat. • Le titulaire s'engage à garantir la continuité de service, notamment en procédant au renouvellement du certificat au moins 30 jours avant son expiration, incluant les opérations d'installation et de validation.				
2	**<u>Installation, intégration et mise en service :</u>** Le titulaire est tenu de procéder à toutes les étapes nécessaires permettant de mettre en service la sécurisation du domaine et des sous domaines associées, selon les étapes suivantes : ▪ Préparation du serveur pour la demande de certificat ; ▪ La création de la paire de clés ; ▪ La génération du certificat au nom de l'Office des Changes et envoi de la demande de certificat ; ▪ Réception du certificat signé et paramétrage de la clé privée du serveur ; ▪ Création du VirtualHost utilisant le certificat ; ▪ Redirection des flux HTTP vers le VirtualHost HTTPS ; ▪ Installation du certificat sur les serveurs de publications : Apache, Exchange, OWA, JBOSS, ... ; ▪ Installation des certificats sur les big ip ; SAS ; ainsi que sur d'autres plateformes standards ; ▪ Assistance des équipes pour l'intégration des certificats sur les plateformes de l'OC utilisant SSL ▪ Tests et recettes ; ▪ Mise en service. **NB : L'Office des Changes dispose d'un nom de domaine oc.gov.ma qualifié et de plusieurs applications publiées identifiées par des noms de sous domaines selon le Patten *.oc.gov.ma.**	1	E		
MONTANT HT					
MONTANT TVA					
MONTANT TTC					

<u>N.B :</u>

Avant l'engagement du bon de commande le concurrent doit présenter au maître d'ouvrage dans un délai de 24 heures après confirmation de son offre les documents ci-après :

- Fiche technique du certificat proposé selon ce qui est demandé au CPS ;

- Autorité de certification émettrice ;
- Attestation du concurrent signée confirmant que le certificat proposé respecte l'ensemble des exigences techniques spécifiées ;
- Planning prévisionnel.

Lieu d'exécution : Siège de l'Office des Changes à Rabat, sis 31, Av. Patrice Lumumba, B.P. 71 – Rabat.

Délai de la réalisation de la prestation : 30 jours à compter de la notification du bon de commande.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : ..... 25 Mai 2026 à 10h

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

P. Le Directeur de l'Office des Changes
et Par Délégation
Chef de la Division Achats et Logistique
Signé : Mohammed EL LAHYANI H.B.O